

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_118

Objet : M26.011 - Travaux de mise en sécurité pour la zone d'activités de la Verte rue à Bailleul (59270)

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8 ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant la conclusion des avenants,

Considérant la publication n°CA-Coeur-de-Flandre_59_20260629W2_01 sur la plateforme dématérialisée : www.marches-sécurises.fr ;

Considérant la transmission du dossier de consultation des entreprises à la société CLÔTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS (59128 FLERS EN ESCREBIEUX) ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 30 juillet 2026 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché M26.011 - Travaux de mise en sécurité pour la zone d'activités de la Verte Rue à Bailleul (59270) ainsi que tous les documents y afférents avec l'opérateur économique suivant : la société SAS CLÔTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS (59128 FLERS EN ESCREBIEUX) pour un montant global et forfaitaire de 44 286,00 € HT soit 53 143,20 € TTC (TVA à 20 %).

Le délai d'exécution du marché est de 3,5 mois maximum (1,5 mois de préparation et de 2 mois de travaux) à compter de la date de commencement définie par ordre de service.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.
-

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le

26 AOUT 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics



Jérôme DARQUES